



Numéro de l'acte	2023-112-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

QUESTION N° 2023-112

**FINANCES : VILLE – CONSTAT DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023-86 DU 11 AVRIL 2023**

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Le conseil municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le budget de l'exercice 2022,
- Vu** le compte administratif de l'exercice 2022 approuvé,

L'excédent de Fonctionnement s'élève à : **2 361 009.12 €**

L'excédent d'investissement s'élève à : **644 277.57 €**

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à :

- En dépenses : **1 082 598.50 €**
- En recettes : **3 619 347.19 €**

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE l'affectation suivante :

- La somme de **2 048 604.05 €** reprise à l'article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés
- La somme de **312 405.07 €** repris en excédent de fonctionnement reporté
- La somme de **644 277.57 €** sera reprise au 001 Résultats reportés de la section d'investissement (recettes)

DIT que ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2023

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **Votes favorables** **21**
- **Votes défavorables** **0**
- **Abstentions** **0**

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **1.8. JUIL. 2023** et publication ou
notification le **1.8. JUIL. 2023**

Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL

La secrétaire de séance,
Corinne REANT



Fait à ARQUES
Le 12 juillet 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023**

Affiché le 18 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Douze Juillet à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six juillet 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 16 présents
- 5 absents non excusés
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Isabelle CLABAUX ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Peggy VAN GOETHEM – MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.